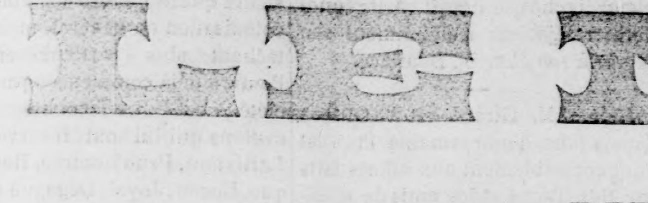
[illegible] PAR L'EDITEUR

VOL. X. MANITOBA. No. 35




DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 27 JANVIER 1881

AVIS IMPORANT

AUX

Voyageurs et Freteurs.

—o—

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES

—o—

Le public est informé que la Traverse [illegible], ci-devant Batoche, sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin a été ouvert jusqu'au [illegible] de la Rivière Saskatchewan, [illegible] une réduction de vingt-cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse [illegible] de la Rivière Canar [illegible] vis-à-vis l'Eglise. Un pont a été aussi construit, en [illegible], où les voyageurs pourront traverser [illegible]. Les côtes de chaque bord de la [illegible] sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER

Stobart P. O., 14 Janvier 1880. 3m

Chemin de fer Pacifique Canadien

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives.

16 wagons de première classe, ou un nombre, selon que pourra l'exiger le département.

20 Wagons de seconde classe.

3 wagons d'express ou de bagage.

3 wagons de poste et wagons fumoir.

240 wagons de fret couverts.

100 wagons de fret découverts.

2 charrues pour le déblayage de la voie.

2 charrues à neige.

2 charrues en [illegible].

40 wagons d'équipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef à Ottawa, le ou après le 15 [illegible] prochain, on pourra obtenir les dessins, les spécifications et autres détails.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 7 Février, 1880. } 17-[illegible]

De Grands Avantages

SONT OFFERTS

à ceux qui voudront acheter des moulins à faucher et des moissonneuses.

Quelques moulins à faucher et des moissonneuses de première classe seront vendus à très bon marché, même aux prix de la manufacture à Ontario, pour argent comptant. Aussi, on prendra des bestiaux en échange.

S'adresser à

A. S. MALLOCH,
St Boniface

Des échantillons peuvent être vus au Magasin de M. Joseph Laporte, coin des Avenues Tache et Provencher, St. Boniface.

22 Juin, 1880. 4[illegible]

STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

Attirent l'attention de leurs pratiques et du public en général sur la grande réduction du prix de leurs marchandises.

VIENNENT D'OUVRIR

Etoffes à Robes, Manteaux en Draps, Manteaux en Pelleterie, Costumes pour danse, Ceinture en Satin et en soie, Ceinture en vélour, broché noir et couleur, Draps à manteau pour dame, Sette de toilettes, Rubans soie satin et pluche, Dentelles point d'Alençon Bruxelle etc., etc.

Et une quantité d'autres Marchandises trop long à énumérer.

Stobart, Eden & Cie

4 Octobre, 1880—12m

[illegible] CANADIEN DES DOULEURS

[illegible] remède de famille est [illegible] du public, pour [illegible] des milliers de personnes [illegible] douleurs. Dans les [illegible], les reins, [illegible] aux rhumes à la toux, [illegible], [illegible], crampes, [illegible], [illegible], brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devenu le [illegible] depuis longtemps ; il est très estimé où l'on s'en sert, et quand on s'en est servi une fois, il ne manque jamais de [illegible] son agrément [illegible], et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'ait pas donné satisfaction lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont [illegible] de [illegible], et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous-mêmes une épreuve, et nous recommandons à tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est [illegible], [illegible] d'être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maîtriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les coins du pays pour le pourvoir de commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.

Agent pour la Province de Manitoba,
Grande Rue Winnipeg.

DAN'L L. CAREY

AVOCAT, NOTAIRE, &C.

Grande Rue—Winnipeg.

Vis-a-vis le Palais de Justice.

ARGENT PRETE SUR PROPRIETES FONCIERES.

BROWNE OLDFIELD & C.,

GRENETIERS.

Successeurs de W. H. DISBROWE.

Arriveront au commencement de Février à la place anciennement occupée par le Dr. COWAN au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de légumes,
" de fleurs

Importées directement des célèbres grenetiers Americains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de février et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3.a.

Avis.

Le Dr. T. Falard a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,
SOLLICITEUR,
PROCUREUR ET
NOTAIRE PUBLIC

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

PERDU !

Voilà à peu près deux mois, deux boeufs, dont un noir avec la figure grisâtre, âgé d'environ six ans, appartenant autrefois à Jerome Falcon de la Pointe de Chênes ; l'autre est rouge foncé, âgé de deux ans, égaré dans le même temps. Aucune personne qui les ramènera au soussigné sera libéralement récompensé.

A. S. MALLOCH,

St. Boniface, 24 Aout 1880.

ARGENT A PRETER.

La "Manitoba Investment Association"—ou Société de Placements de Manitoba

Prête des fonds sur la garantie de terres en culture et sur des propriétés de ville en plein rapport.

Débentures négociées.

Les frais d'actes et autres sont tariffés par l'Association et mis au plus bas chiffre.

BUREAUX :—Bloc de la Banque des Marchands.

A. McARTHUR,
Gérant.

Winnipeg 21 Août 1880.

DES SOUMISSIONS

CACHETEES

Endossées "Soumissions pour nivellement et drainage" adressées au soussigné seront reçues par le Département des Travaux Publics jusqu'à

Midi, le 10 Septembre prochain,

pour les ouvrages suivants savoir :

1o. Pour niveler de 8000 à 10,000 verges cubes dans l'élargissement et le creusement de Colony Creek.

La soumission devra donner le prix par verge cube.

2o. Pour niveler et niveler à demi la grande route qui va au Nord Ouest vers Stony Mountain depuis l'extrémité de la rue Logan.

La soumission devra donner le prix par "rod" pour l'ouvrage qui devra être semblable à celui fait en Ville, de même que le prix du fossé et du nivellement sur un côté du chemin seulement.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié de Banque égal à cinq par cent de la somme totale pour l'ouvrage soumissionné, ce chèque appartiendra au gouvernement si et le soumissionnaire refuse de compléter le contrat qui lui serait accordé, tel chèque sera remis au soumissionnaire malheureux ; mais dans le cas du soumissionnaire heureux ce chèque sera retenu comme garantie de la due exécution du contrat.

Pour renseignements ultérieurs et la formule de soumission s'adresser au Bureau du soussigné.

On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

C. P. BROWN.
Ministre des Travaux Publics.

Bureaux des Travaux Publics
[illegible] Août 1880.

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées marquées "Pour la Surintendance du Nord Ouest du Département des affaires des Sauvages" seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à

MIDI LE [illegible] JOUR DE SEPTEMBRE PROCHAIN,

pour l'approvisionnement suivant requis par le Département des affaires des Sauvages pour la Surintendance des affaires du Nord Ouest, savoir :

2,000 sacs de farine XXX,

La livraison devra se faire au Fort Ellice le 15 Octobre 1880.

Des échantillons devront accompagner les soumissions.

Toute soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables disposées à cautionner l'exécution du contrat.

On pourra se procurer les autres renseignements au bureau du soussigné.

On n'acceptera pas nécessairement la plus basse des soumissions.

JAS. F. GRAHAM,
Surintendant Int. des Sauvages.

Bureau des Sauvages 19 Aout 1880.



CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE Canadien.

Soumissions pour Hangards pour Transfert du fret à Emerson.

Le Soussigné recevra des soumissions endossées "Soumissions pour Hangars pour Transfert du fret" jusqu'à

MIDI, SAMEDI LE 11 SEPTEMBRE PROCHAIN

pour la construction à Emerson d'un Hangar de 300 pieds de long destiné au Transfert du Fret.

On peut voir les plans et devis et obtenir des blancs de soumissions au Bureau de l'Ingénieur du District à Winnipeg le et après le 2 septembre prochain.

Par Ordre,

COLLINGWOOD SCHREIBER,
Ingénieur en Chef.

Bureaux du Ch. de fer P. C.,
Winnipeg 26 Aout 1880.



Département des Chemins de Fer et Canaux.

—o—

SOUMISSIONS.

Des soumissions cachetées et séparées endossées "Soumission pour l'achat du Steamer du gouvernement

"LADY OF THE LAKE"

et "Soumission pour l'achat du steamer du gouvernement

"LOUISE THOMPSON"

seront reçues par le soussigné à Winnipeg jusqu'à midi

Vendredi le premier Octobre prochain.

Le "Lady of the Lake" est en ce moment au Portage du Rat, Lac des Bois, près de la ligne du Chemin de Fer Pacifique Canadien, et le "Louise Thompson" est au Fort Francis.

Pour renseignements ultérieurs s'adresser à

WILLIAM SKEAD,
Agent,
Dépt. des chem. de fer et canaux.

LE "METIS."
Jeudi, 27 Janvier 1881.

NOTES D'OTTAWA.

14 janvier 1881.

La discussion en comité général Résolution proposées " à l'effet d'octroyer et affecter la somme de " vingt cinq millions de piastres et " vingt-cinq millions d'acres de terre " dans les territoires du Nord-Ouest, " conformément aux termes du contrat concernant le chemin de fer " Pacifique canadien transmis à cette Chambre par Son Excellence le " gouverneur général par son message en date du 10 décembre " s'est terminée hier matin vers deux heures.

M. Royal est le seul député de Manitoba qui ait parlé sur la question.

—

M'Hon. M. Girard. M. Norquay et M. Begg sont arrivées ces jours-ci, l'Hon. Juge Miller doit repartir sous peu, aussitôt que certaine partie du Bill d'extension territoriale de Manitoba affectant l'établissement de nouvelle cours de comté sera réglée. Il est à craindre que l'honorable juge ait à attendre assez longtemps.

M. Norquay s'est placé dons une très-fausse position par ses fameuses résolutions au sujet de la question du Pacifique canadien. On commence à douter de son jugement et de son tact politique en certains quartiers. Et tout cela n'avaucera guère ses affaires.

La destitution sommaire de deux employés canadiens français par le gouvernement local tel qu'annoncé par le *Métis* du courant, n'avancera pas ses affaires non plus.

La Grâce Mgr Taché est toujours à Ottawa attendant et pressant le règlement des questions des réclames.

La santé de Monseigneur est excellente.

—

On dit que le gouvernement va faire de grandes concessions, et se rendre aux vœux et aux demandes si justes de *nos gens* au sujet de leurs terres.

Que Dieu le veuille !

—

Hier, 13, un débat violent s'est engagé sur la motion de Sir John MacDonald à l'effet de donner à partir d'aujourd'hui, préséance aux débats du bill du Pacifique sur tous les ordres du jours jusqu'à ce que la question soit décidée d'une manière finale.

Les membres de l'opposition ont montré une très grande chaleur. Leur but est de ne pas passer à la discussion du Bill lui même avant que le gouvernement n'ait en sa possession les propositions écrites d'un nouveau Syndicat qui vient de se former.

Il va de soi que ce syndicat n'a aucune valeur réelle. C'est une combinaison imaginée par l'opposition suivant les mieux informés. Leurs propositions sont plus avantageuses que les premières, mais les membres de ce syndicat n'ont aucune position financière. Ils tentent une aventure ; c'est le jeu ruineux et immoral si souvent "*de la soumission la plus basse*".

—

La *Revue Canadienne* du mois de janvier doit publier une étude de M. Royal sur la question des limites entre les Territoires du Nord-Ouest et le haut Canada.

—

M. Thomas Spence est dans nos murs.

18 janvier 1881.

Un nouveau syndicat nous est né, et parmi les illustrations qui constellent ce groupe fameux se trouve le nom de Arthur Wellington Ross, avocat de Winnipeg, bien connu par son insignifiance et son fanatisme. *Abuno discecomnes.*

Ce syndicat, qui a été machiné à Ottawa par M. Blake, se compose de ruines politiques, anciens candidats grits battus, chercheurs de place et de quelques nullités prétentieuses, presques tous d'Ontario. On compte deux ou trois hommes riches à millions.

—

Le raisonnement Blake a été celui-ci : organisons un syndicat qui offre de construire le chemin de fer du Pacifique canadien à meilleur marché, et à des conditions moins onéreuses : retardons la discussion, et une fois le fruit mûr nous l'abattrons En d'autres termes, M. Blake a essayé de renverser le gouvernement de la façon la plus stupide du monde. M. McKenzie est, dit on, très opposé à cette manœuvre.

—

Le nouveau syndicat offre de construire le chemin à trois millions de piastres et trois millions d'acres meilleurs marché qre le premier ; il ne demande ni l'exemption de taxes, ni celles des droits de douane, ni le monopole (?) des lignes latérales et ajournera la construction de la section de l'Est autant qu'on le voudra. Pour le reste, il accepte l'ouvrage tout fait du premier syndicat.

—

Vous savez l'adage : " Quand votre fille est mariée vous trouvez une foule de gendres ; " tel est le cas pour M. Blake.

Il y a entre le premier et le second syndicat cette différence que les hommes de celui là sent tous des célébrités financières ou de chemins de fer ; tous sont millionnaires et quelques uns archi-millionnaires, commandant les marchés européens; aucun d'eux n'est politiqueur, mais tous des hommes d'affaires et pas autre chose. Dans le second, d'obscurs richards deux ou trois, et rien autre chose.

Le premier syndicat construira le chemin et tout le chemin dans dix ans ; le second vendrait sa charte s'il l'obtient jamais, et bâtira le chemin qui voudra.

—

Le premier syndicat est l'œuvre admirable de Sir John ; le contrat est passé, les signatures données ; il ne manque plus que la ratification du Parlement ; si la manœvre de Blake devait réussir, il va de soi que le pouvoir passerait des mains du parti conservateur aux grits d'Ontario, et que la construction du chemin de fer serait retardée de cinq ou dix ans.

Mais il y a trop de bon sens, d'honnêteté et de bonne foi dans le pays pour craindre ce qui serait en ce moment une véritable catastrophe.

Sir John. quoiqu'indisposé, a fait hier un discours de deux heures et demie tout employé à démolir le petit syndicat de pauvres gens de M. Blake. Il n'est pas resté pierre sur pierre.

—

Les réformistes ont en 1874 fait manquer le contrat Sir Hugh Allan ils ont eu ensuite le pouvoir cinq ans en mains ; ils se sont adresé à tout le monde, et le monde entier à fait la sourde oreille à leurs offres séductrices. C'est la faute des reformistes si aujourd'hui nous n'avons pas tout le chemin de fer Pacifique Canadien construit ou à peu-près si l'immigration [illegible] si arrièrée, si le Canada a perdu sept années d'un temps aussi précieux.

—

Mgr Taché ne partira pas le 24, ainsique je vous le mandais. Il n'y a encore rien de décidé; mais beaucoup de promesses. Sa Grâce accompagnée de Mgr Duhamel assistait hier à la séance de la chambre, et hier soir au lever donné au sénat par le gouverneur général.

—

Le *Correspondant*, une des premières Revues de Paris, publie dans sa dernière livraison une belle étude de M. de Bonnechose sur le livre de M.J. Tassé, *Les Canadiens de l'Ouest*. Les éloges si judicieux qu'adresse M. de Bonnechose au livre et à l'auteur sont pour M. Tassé une belle récompense et un grand encouragement.

—

Le *Stock* du juge en chef Wood est très en baisse ici. Lettres, Plaintes et Pétitions abondent contre lui. Espèrons que justice se fera.

—

MM. Scott et Royal ont fait subir une première lecture au bill pourvoyant à la construction du pont de St Boniface.

—

La presse franco-canadienne s'occupe beaucoup des affaires de Manitoba en ce moment ; les amis veillent, soyez en sûrs. Cependant, rien ne se fera rien n'avancera, rien ne règlera avant la fin des discussions sur le syndicat.

—

M. N. Chevrier, marchand de Winnipeg, est ici ; M. Désy, architecte, est parti hier soir pour retourner. M. A. W. Ross, l'homme du syndicat No. 2, est arrivé tout effaré avant hier ; M. Aikins, M. P. P., est encore à Ottawa, et s'intéressant à toute espèce de choses. M. le juge Miller n'a pas l'air de s'en aller de sitôt.

—

Il y a réunion secrète du parti ministériel ce matin à onze heures.

———

19 Janvier 1881.

La séance s'est terminée ce matin passé deux heures. M. Blake a répondu longuement à Sir John MacDonald qui la veille, lundi, avait parlé jusqu'à six heures du soir.

La discussion se traine aujourd'hui dans les lieus communs. Les deux chefs ont tout dit à propos du second Syndicat, et cette après-midi les orateurs répètent plus ou moins bien ce qui a été dit avant eux, et pas autre chose.

—

Il y a ce soir grand bal officiel chez Lady Tilley au Musée Géologique : les fossiles du passé assisteront entrechats des fossiles de l'avenir.

Le Gouverneur Général donne aussi ce soir à diner à nombre de sénateurs et de députés. Demain soir, *At Home* chez Mme. la Présidente duS énat : le programme annonce de la Musique. Demain soir, encore diner à Rideau Hall.

Et c'est ainsi que les fêtes s'organisent, et se mènent joyeuses et rapides à côté des sérieuses et souvent lourdes discussions du Parlement.

—

Tous les députés n'assistent pas à ces fêtes, tant s'en faut. Grand nombre préfèrent se délasser par l'étude ou la promenade de leurs rudes la beurs du jour.

—

Jusques à quand dureront les débats sur cette question du chemin de fer Pacifique Canadien ? Jn'eu sais rien. En attendant toute autre affaire est suspendue. Et Monseigneur Taché qui devait partir lundi dernier ajourné indéfiniment son retour à son cher St. Boniface.

—

L'Hon. M. Girard est à Ottawa depuis près d'une semaine et s'est joint cordialement aux efforts faits par Mgr. Taché et les amis de Manitoba pour obtenir justice pour les anciens colons.

—

Je vois que le *Free Press* du 14—je crois—se prononce assez timidement en faveur du premier Syndicat sur le second. Son argument, tiré de la présence des propriétaires du chemin de fer de St. Paul, Minneapolis et Manitoba dans le premier Syndicat, est exactement celui dont M. Royal, le député de Provencher, s'était servi deux jours auparavant en pleine chambre—pour répondre aux objections les plus graves des ennemis du marché.

—

Soyez sûrs que la politique du gouvernement sera appuyée par au moins 75 ou 80 voix de majorité.

———

20 janvier 1881.

La discussion se continue sur la question du Pacifique qui imenace de s'éterniser. La chambre s'est ajournée ce matin à une heure [illegible] mie.

Cette après midi, M. Wh[illegible] la *Gazette* de Montréal, a pris pour lui toute la séance jusqu'à six heures.

On s'attend à un vote demain.

—

L'Hon. M. Blake a terminé son discours par un amendement d'une longueur inusitée. C'est tout bonnement un *Bill in Chancery*. Il y a de l'histoire, une analyse du premier contrat du Syndicat, une analyse du second et une conclusion en ces termes :

"Qu'il n'est pas de l'intérêt public de ratifier le contrat en vertu " duquel l'on propose de donner $25,000 000, et 25,000,000 d'acres " de terre.".

—

L'Hon. M. Mousseau fait en ce moment une étude spéciale de la question des *Réclames*, et donne à espérer que le gouvernement en viendra à un compromis d'après lequel ceux qui sont en possession n'auraient qu'une somme nominale à payer.

—

On m'imforme que M. Donald Codd, Inspecteur des Agences des Terres de la Couronne à Winnipeg, aurait été destitué, et qu'il n'aurait dû d'être réintégré dans sa charge qu'à la prière de Sa Grâce Mgr Taché. Les accusations contre M. Codd étaient très-graves.

Societe de Colonisation de Manitoba.

A une réunion des membres de cette société, qui a eu lieu lundi, dans la salle du conseil municipal de St. Boniface, on a procédé à l'élection des membres du Bureau de direction pour l'année courante, qui se compose comme suit.

Président Honoraire : Sa Grêce Mgr l'Archevêque de St Bonifoce, Président actif l'Hon. Joseph Royal. M. P. 1er vice président, M. Antoine Lucier, 2nd Vice Président M. Alexis F. Dégagné, Secrétaire Correspondant, M. George Roy, Secrétaire Archiviste, M. Maximin Charbonneau, Trésorier, M. George Couture, Visiteurs, MM. J. B. Joyal, François Lévesque et Cléophas Marcoux, Directeurs, MM. P. H. Prince, Edmond Marcoux, Dr. Théogène Fafard, L. Arthur Prud'homme, Edouard C. Prince, Louis Forcier et D. Fisette.

On discuta ensuite longtemps plusieurs questions se rapportant à la colonisation en général, mais se rattachant plus particulièrement à l'œuvre déjà commencée par la société ; c'est à dire l'établissement des centons qui lui sont résurvés, MM. LaRivière, Prud'homme, Roy, Lévêque, Lucier, Joyal, Dégagné et Charbonneau parlèrent tour à tour et fureent chalenreusement applaudis.

A la suggestion de L. A. Prud'homme un comité composé de MM, LaRivière, Rov, Prud'homme et Lévêque, fut nommé avec instruction de préparer un mémoire adressé à la Compagnie du Crédit Foncier Franco-Canadien, pour demander une agence de cette institution puissante à Manitoba.

Conseil Municipal.

La Première réunion annuelle des membres du conseil municipal de St. Boniface a eu lieu lundi soir dans la Salle du Conseil, Etaient présents M. LaRivière Préfet et MM. les conseillers Gauvreau, Marion, Lévêque, Couture Joyal et Carrière après avoir prêté le serment d'office, les membres prirent place autour de la table puis le Préfet expliqua longuement lesdispositions de l'acte municipal et fit une analyse des devoirs des Conseillers.

Une requête des Révérendes Sœurs de la Charité demandant de l'aide pour l'hôpital, l'orphilinat et les autres œuvres de leur institution fut reçu et déféréeau comité des Finences.

M. le Conseiller Geauvreau a donné avis qu'à la prochaine séance, il introduira un règlemant pour abolir l'indemnité des membres.

M. le conseiller Lévêque introduira un règlement concernent la moralité publique.

Plusieurs comptes ont été déférés au comité des finances.

MM. P. H. Princa et Raphaël Camirant ont été nommés auditeurs des comptes de la municipalité.

On procéda ensuite à la formation des comités suivants : Finances, Travaux Publics, Voirie, Sante et protection contre les incendies.

Et la séance fut ajournée à lundi le 1er février prochain.

Une Enquete.

Le gouvernement provincial commence maintenant à y mettre des formes pour destituer les employés canadiens-français. MM. Joyal et Gagnier ont été destitués sommairement, sans même savoir pourquoi, aujourd'hui on fait des enquêtes. Nous disions il y a quelques jours que le gouvernement avait entrepris une guerre contre ceux de nos compatriotes qui se trouvent aujourd'hui à sa merci ; mais nous étions loin de croire qu'en anonçant la destitution probable de MM. Lecomte et Turenne nous étions dans le vrai.

Depuis quelques jours une enquête des plus minutieuse se poursuit dans le bureau d'enrégistrement du comté de Provencher, non pas dans l'intérêt public, mais uniquement afin de trouver un prétexte pour destituer M. Lecomte, Régistrateur de ce comté

Nous affirmons que cette enquête n'est pas dans l'intérêt public, puis que le bureau de M. Lecomte est avec celui de M. Chénier Régistrateur du Comté de Marquette, le bureau le mieux tenu dans la Province et qu'au contraire tous les autres bureaux, à part peut être celui d'Emerson, sont dans un état déplorable.

Il est à la connaissance de tous les avocats de Winnipeg que le bu-

reau d'enrégistrement du comté de Selkirk est celui peut être se où commettent le plus d'erreurs et pourtant on devrait attendre mieux d'un régistrateur qui fait un salaire de $8,000 mais dirait L'Hon. M. Norquay : *le cas est bien différent, ici c'est un anglais.*

Examen a l'ecole du village St Norbert.

Vendredi dernier avait lieu l'examen des élèves de l'école du village de St. Norbert. Cette école est sous l'habile direction des RR. Sœurs de la Charité, dont le personnel est composé de la Rév Sœur Fisette supérieure et des RR. Sœurs Desautels et Dudemaine.

M. LaRivière, Surintendant des Ecoles, le Rev. M. Ritchot curé de la paroisse, la Rév, Mère Hamel Supérieure général des RR. Sœurs de la Charité et MM. Joseph. Lemay et Antaine Vermette commissaires d'école, étaient présents. L'examen a été brillant sous tous les rapports, M. le surintendant après avoir félicité les Révérendes Sœurs et leurs élèves sur leurs succès respectif, distribua quelques récompenses à ces derniers.

Resume du Discours de l'Hon. M. Royal sur le Syndicat.

Je crois que les discours de quelques uns des orateurs de la gauche seront très avantageux pour la compagnie dans la négociation de ses bons sur les marchés monétaire, parcequ'ils tendent à prouver que la propriété du Syndicat aura une grande valeur. Dans mon opinion le premier but d'un chemin de fer du Pacifique canadien est de fournir un débouché au trafic du Nord-Ouest sur le territoire canadien, et en même temps d'attirer une partie du trafic du Minnesota et du Dakota. Les compagnies de chemins de fer à l'ouest de Chicago prolongent graduellement leurs lignes pour atteindre ce dernier trafic et faire compétition avec le chemin de fer de St-Paul et de Manitoda qui le monopolise maintenant, et je crois qu'il sera dans l'intérêt de ce dernier chemin d'expédier tout son trafic par le chemin du Pacifique canadien. Je trouve parfaitement ridicule l'idée que le chemin de St. Paul absorbera le chemin du Pacifique et en fera un simple embranchement, vu que les directeurs du chemin de St-Paul n'auront pas le contrôle du Syndicat, et il n'y a pas de sens commun à supposer que la minorité commandera la majorité.

Je m'oppose fortement a l'abandonde la section au nord du lac Supérieur et à la substitution de la ligne du Sault Ste-Marie. Si l'on adoptait cette politique, au lieu de déposer un projet de loi pour agrandir les limites de Manitoba, la Chambre ferait mieux de voter une loi pour annexer Manitoba et le Nord Ouest au Minnesota. Pendant plusieurs années j'ai cru que le chemin du Pacifique serait principalement un chemin de colonisation, et si l'immigration est aussi nombreuse qu'on le suppose, la consommation locale absorbera la plus grande partie des produits, et je ne crains pas que la compagnie soit tentée de charger des taux excessifs.

Comme propriétaires et comme entrepreneurs de transports, les membres de la compagnie comprendront que, dans leur propre intérêt, ils ne devront pas adopter un tarif oppresseur, afin d'engager les colons à acheter leurs terres. Je trouvevain le cri contre le monopole, et je crois qu'il y aura toute la compétition nécessaire. A propos des lignes d'embranchements, je suis bien convaincu qu'il n'y aura jamais trop de chemins de fer dans le Nord Ouest, et il n'y a rien dans le contrat qui empêche les compagnies privées de construire des lignes locales. Plusieurs chartes ont été octroyées l'année dernière, et plusieurs demandes pour de nouvelles chartes sont faite cette année.

Des chartes ont été données autorisant la construction de lignes jusqu'à la Baie d'Hudson, et je crois que cette route sera une rivale puissante du chemin du Pacifique, et détruira toute tentative de monopole Je crois que le problème de la navigation de la Baie d'Hdson sera bientôt résolu, et je crois aussi que la ville de Winnipeg est destinée à devenir un des grands centres commerciaux du pays. Les orateurs de l'opposition qui ne sont jamais allés à Manitoba, affectent de connaître bien mieux la valeur des terres que ceux qui demeurent où qui ont visité la province, et chacun d'eux a fait une évaluation fantaisiste de la valeur de ces terres Je ne ferai pas la critique de ces chiffres, mais je crois que lorsque le gouvernement a donné ces 25,000,000 d'acres au syndicat, il a, par un brillant coup de génie, virtuellement vendu cette étendue de terre une piastre l'acre et en même temps assure la colonisation de 25,000.000 d'acres (Applaudissements) Je crois que l'opposition temporaire de Manitoba aux conditions du contrat a été causée par un malentendu a propos du contrat e- par les efforts de quelques intéressés, mais je suis convaincu que le sentiment public est a présent complètement changé. Des assemblées publiques ont été tenues à Selkirk, à Winnipeg et à Emerson et le contrat a été hautement approuvé, et je suis convaincu que la province de Manitoba lui donne son entière approbation. (Applaudissements).

Opinion de la Presse.

Nous donnons plus bas l'opinion de quelques uns des journaux de la Province de Québec, sur la question de l'extension des limites de notre Province.

Du *Canadien* de Québec.

"La loi concernant l'extension des limites du Manitoba a donné lieu, dans la législature de cette province, à un débat fort important. M. LaRivière, secondé par M. Taillefer, a proposé les résolutions suivantes, en amendement au projet de loi en question. Nous les citons en entier afin d'en donner la vraie signification :

(Suivent les résolutions).

"Nous croyons que la demande de Messieurs LaRivière et Taillefer aurait dû être accueillie avec plus de faveur par le cabinet. Loin de là, si nous en croyons les comptes-rendus publiés dans nos échanges de Manitoba, le premier ministre, M. Norquay, aurait été très injurieux à l'égard de la race française. Nous attendons des informations positives avant de traiter ce sujet aussi délicat qu'important."

Du *Nouveau-Monde*, de Montréal :

"L'Hon. M. Norquay, premier ministre du Manitoba est à Ottawa. Le but de sa visite est de surveiller la discussion du projet de loi devant agrandir sa province. Les canadiens-français demandent qu'une clause soit insérée dans le *bill* à l'effet de protéger leurs droits comme l'acte de la Confédération protège ceux de la minorité anglaise de la province de Québec. Ils veulent que les limites de cinq ou six comtés actuellement représentés par des canadiens-français ne puissent être changées sans le consentement de la majorité des représentants de ces comtés. On dit que M. Norquay veut s'opposer à l'adoption d'une telle clause. La demande des canadiens-français n'est qne juste."

NECROLOGIE

Avec des sentiments d'une profonde douleur nous regrettons d'apprendre la mort de Madame Elizabeth Emma O'Brien, veuve de feu Charles E. Têtu, Ecuier, en son vivant, marchand de la Rivière Ouelle. P. Q. Madame Têtu, agée de 75 ans s'est éteinte samedi, le 8 du courant à Ottawa, chez son fils, Eugène Têtu Ecuier, employé civil.

Ceux là seuls qui l'ont éprouvé, comprennent tout ce qu'il y a de navrant, de déchirant pour le cœur dans la terrible séparation de la mort ; aussi. quand sa victime est une mère chérie leurs sympathies seront-elles mieux comprises qu'exprimées. Femme pieuse et chrétienne sa vie entière s'est comsumé en trois actes d'amour : amour de Dieu amour de sa famille, et amour du prochain. A vous qu'elle a aimés ici bas, Dieu vous donne pour sainte consolation l'assurancede recompenser ce triple amour par une vie éternelle d'un amour immuable.

A l'âge ou d'autres ne songent qu'à jouir de leur entrée dans un monde de plaisirs, Madame Têtu, âme d'élite, se traçait d'éjà une ligne de conduite qui en a fait dans toute l'acception du mot, la femme forte de l'Ecriture.

Dans la lecture de l'Imitation de Jésus Christ, ce livre admirable que en quelque position qu'on se trouve on ne lit jamais sans fruit, elle avait sans doute trouvé dans le paragraphe suivant cette règle de vie dont elle ne s'est jamais départie.

"C'est quelque chose de grand "que l'amour et un bien au dessus "de tous les biens, seul il rend léger "ce qui est pésant et fait qu'on sup- "porte avec une âme égale toutes "tes vicessitudes de la vie. Il porte "son fardeau sans en sentir le poids "et rend doux ce qu'il y a de plus "amer."

Possédant toutes les qualités du Cœur et de l'esprit, elle eut pu briller dans le monde qui regrettait son éloignement ; elle a préféré la vie de famille, aussi celle-ci lui avait-elle voué un véritable culte d'amour que pouvaient s'empêcher de partager ceux qui avaient le bonheur et l'honneur de la connaître.

Les restes mortels de Madame Têtu ont été inhumés le 13 du courant à la Rivière Ouelle où réposent ceux de son époux et de sa fille bien aimés, Madame Letellier de St. Just, épouse de Son Honneur l'ex Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Madame Têtu était la belle-mère de Madame Hector L. Langevin, épouse du ministre actuel des Travaux Publics de la Puissance.

Avec les cinq enfants qui lui survivent et ceux que cette mort affilige nous sympathisons de tout cœur et nous leur dirons, "dans le livre où celle que vous pleurez a trouvé le secret du bonheur dont elle jouit maintenant, vous trouverez des paroles de consolation."

UN AMI.

Nouvelles Locales

—Nous jouissons depuis trois semaines d'une température des plus agréables.

—On se propose d'organiser une société d'agriculture dans la Division Electorale de Saint Boniface.

M. François Gingras a cheté les propriétés de feu M Félix Trudel pour lesquelles il a payé $3,000 comptant.

—C'est lundi, le sept février, qu'ont lieu les élections de Commissaires dans les divers arroundissements scolaires de la Province.

—La Compagnie d'infantrie de Saint Boniface a commencé ses exercises militaires hier soir, sous le commandement de M. le Lieutenant Gauvreau.

—MM. Alex. Kittsen, George Couture, L. J. A. Lévêque, François Gingras et Roger Marion sont partis hier pour une excursion à St Joseph dans le Territoire du Dakota—Bon voyage.

—Un télégramme de lundi, nous apprend le départ de M. J. C. S. Royal, de Montréal, pour revenir à Manitoba. M. Royal est accompagné de M. Jules Royal et de Mademoiselle Emma Royal.

On croit que le Rév. Père Gascon et deux RR. Sœurs de la Charité viennent en même temps.

Annonces Nouvelles

Demandes de transfert de Licences.

Hotels—L. Thompson, Emerson ; Edward Whyman Winnipeg

JOHN FRASER,
Président des C. des L.
Winnipeg, 27 janvier 1881. 35-2i



Avis aux Contracteurs.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumissions pour Bois de Corde" seront reçues au bureau du Département des Travaux Publics jusqu'au 29e jour de janvier prochain, pour

500 Cordes

de Chêne, Tremble, Epinette rouge, Bouleau, Frêne ou bois mêlé.

Les soumissions devront mentionner le prix par corde de chaque espèce de bois.

Le bois sera délivré aux bureaux du gouvernement, Maison du gouvernement, prison, ou telles autres places et en telles quantités qui seront fixées par le ministre des travaux publics.

C P BROWN
Ministre des Travaux Publics
Winnipeg, 15 janvrier 1881. 34—2i



BILLS PRIVÉS.

AVIS.

Nulle demande de Bill Privé (Règle 48) ne sera reçue par la Chambre après

Mardi, le 21e jour de décembre prochain,

Ni aucun Bill Privé ne devra être présenté à la Chambre après

Samedi, le 25e jour de décembre.

THOS. SPENCE,
Greffier de l'Assemlée Législative.
Winnipeg, 19 novembre 1880. 25

Avis Public

Es par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Legislature Provinciale pour un acte pour incorporer une Compagnie qui sera appelée : "La compagnie de chauffage de Winnipeg," aux fins de construire et distribuer par les maisons de la ville de Winnipeg de l'eau chaude, de la vapeur ou de l'air afin de chauffer.

BAIN & BLANCHARD.
Solliciteurs pour les Requerants
Winnipeg 17 nov. 1880—4—25

Avis Public

Est par le present donné que demande sera fait au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un Acte pour incorporer "la Compagnie du Chemin de fer du fleuve La Paix," avec pouvoir de construire une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur la Rivière au Lait ou sur la Rivière du Ventre dans les Territoires du Nord-Ouest, et se dirigeant vers le nord jusqu'au fleuve La Paix, avec pouvoir de posséder, construire et exploiter les cours d'eau et les baies sur les rivières qui se trouvent sur ce parcours.

BROWN & WELLS,
Solliciteurs pour les Requerants.
nov.—19 dec.

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite par l'Honorable J. Norquay, l'Honorable C. P. Brown, E. P. Leacock, D. L. McDougall, W. Osborne Smith, W. Ramsay, W. N. Hood, W. Standish Lowe et Asa Westover, à la Legislature Provinciale de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte d'incorporation leur permettant de construire et exploiter une ligne de chemin de fer qui sera appelée "Le Chemin de fer de Winnipeg, Morris et West Lynne," à partir de Winnipeg à West Lynne, avec embranchements et lignes d'eperon, et d'acquérir, exproprier et tenir telles terres et propriétés qui seront nécessaires à la construction et à l'entretien des dites lignes et embranchements.

J. A. M. AIKINS,
Solliciteurs pour les Requerants.
17 nov—1m—

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Legislature Provinciale pour un acte pour incorporer une compagnie qui sera appelée "La compagnie des aqueducs de la ville de Winnipeg," aux fins de distribuer à travers la ville de Winnipeg et les environs un approvisionnement d'eau.

ROSS & KILLAM,
Solliciteurs pour les Requerants.
Winnipeg, 19 novembre 1880. 25—4f

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Legislature Provinciale pour un acte amendant l'acte passé dans la 43e année du règne de Sa Majesté, chapitre 3e et intitulé : "Un acte pour incorporer la Compagnie de Lumière Electrique et au Gaz de Manitoba."

Daté à Winnipeg ce 19e jour de novembre 1880.

A. C. KILLAM.
Solliciteur pour les Requerants.
25—4f

Avis public.

Est par le present donné que demande sera faite à la prochaine session de la Legislature Provinciale pour un Acte pour incorporer une compagnie qui sera appelée La Compagnie des Aqueducs de Winnipeg aux fins de distribuer à travers la ville de Winnipeg et les environs un approvisionnement d'eau.

BAIN & BLANCHARD.
Solliciteurs pour les Requerants.
Winnipeg 17 nov. 1880—4—25